

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au bureau Central des Relations avec le citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des Finances en date .....  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
( Jort n° ..... du ..... )

**Organisme :** Ministère des Finances.

**Domaine de la prestation :** Douanes .

**Objet de la prestation :** Agrément d'une entreprise totalement exportatrice (entrepôt franc)

Conditions d'obtention

- 1) Avoir une activité totalement exportatrice
- 2) Avoir déposé sa déclaration auprès de l'agence de promotion des investissements.

Pièces à fournir

- 1) Attestation de dépôt de la déclaration auprès de l'API
- 2) Acte de délégation de pouvoir pour le gérant
- 3) Numéro d'code en douane
- 4) Demande d'agrément des locaux appuyée d'un plan des divers bâtiments et dépendances de l'établissement
- 5) Soumission générale d'entrepôt franc sur imprimé réservé à cet effet dont le modèle est fourni par l'administration .

| Etapes de la prestation   | Intervenants  | Délais       |
|---|---|--------------|
| 1) Dépôt d'une demande d'agrément des locaux appuyée des pièces exigées | 1) Bureau des douanes de rattachement                   | 2) 24 heures |
| 2) Délivrance de la décision d'agrément                                 | 2) Cellule des techniques douanières du bureau de dépôt |              |

Lieu de dépôt du dossier

Service :Bureau des douanes de rattachement

Lieu d'obtention de la prestation

Service :Le même lieu que celui du dépôt

Délai d'obtention de la prestation

24 heures , à partir de la date du dépôt du dossier complet .

Références législatives et/ ou réglementaires

- la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitation aux investissements
- le décret n° 94-423 du 14 février 1994 fixant les modalités de contrôle douanier des entreprises totalement exportatrices et les conditions de prise en charge des frais y afférents .

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au bureau Central des Relations avec le citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des Finances en date .....  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
( Jort n° ..... du ..... )

**Organisme :** Ministère des Finances.

**Domaine de la prestation :** Douanes .

**Objet de la prestation :**Importation de marchandises par les entreprises totalement exportatrices (entrepôt franc)

Conditions d'obtention

- Avoir obtenu l'agrément du bureau des douanes de rattachement (voir fiche correspondante)

Pièces à fournir

- 1) Déclaration sommaire sur imprimé réglementaire modèle DAE
- 2) Titre de transport
- 3) Déclaration en douane établie dans les conditions réglementaires en vigueur .
- 4) Facture

| Etapes de la prestation  | Intervenants                                       | Délais  |
|--|--|---|
| 1) Dépôt d'une déclaration autorisation d'enlèvement DAE                 | 1) Bureau d'entrée de la marchandise .             | 2) Instantané<br>3) A l'arrivée des marchandises<br>4) le jour même |
| 2) Délivrance du bon à enlever avec plombage du chargement .             | 2) L'officier au bureau d'entrée de la marchandise |   |
| 3) Contrôle du plombage et du chargement à l'arrivée à l'entreprise .    | 3) Agent des douanes affecté à l'entreprise .      |   |
| 4) Dépôt de la déclaration en détail Définitive dans un délai de 8 jours | 4) Bureau des douanes de rattachement              |   |

Lieu de dépôt du dossier

Service :Bureau d'entrée des marchandises

Lieu d'obtention de la prestation

Service :Bureau de rattachement de l'entreprise

Délai d'obtention de la prestation

Le même jour , si le dossier est complet .

Références législatives et/ ou réglementaires

- Décret n° 94/423 du 14 Février 1994 fixant les modalités de contrôle douanier des entreprises totalement exportatrices et les conditions de prise en charge des frais y afférents